L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 30 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

BEAUDUNIER & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Hôtel-de-Ville entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, Imprimées et composées depuis 25c le mille 1a mare—1 an

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 1 janv—dim ex

DEMANDES.

UNE femme désireuse trouver dans une famille privée, avec ou sans p nion, une chambre et pension, s'adresser par lettre à Mme Jacob, rue de la rue du Canal. Ecrire 175 rue Galvez 30 août—1 f

ON demande—Un cuisinier de première classe. Bons gages. 112 Esplanade le. 30 août 17

On demande une fille servante industrieuse. S'adresser 210 rue Dorgenois près Esplanade mardi 1er septembre. 3 août—1 f

A LOUER.

LOCATION centrale, partie entière ou une maison, 136 Canal, entre Carondelet et St Charles, vingt chambres, bonne pour club ou pension. S'adresser B J Weber, 125 Royale. 30 août—1 mois—dim et jeudi

A VENDRE.

A VENDRE.—Pour cause de départ la Grocerie et Bar sous bien achalandés et situés en coin des rues Quarter et Prieur. Pour de plus ample informations, s'adresser sur les lieux. 30 août—3f

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout ses contenant : Livres, articles religieux, fournitures, bureaux. Condition.—Comptant. 16 août—dim jusqu'

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Emeline Bynum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,762 Division D.—Attendu que le Revd C. W. Carter, représente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Emeline Bynum, décédée intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elisa Bynum, veuve de Robert Roberts, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—28—2 sept Greffier.

Succession de R. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29 368—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hamond, veuve de Robert Short, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—28—2 sept Greffier.

Succession de Mme Anna Neary Distler, veuve de George Jacob Voit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,016—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ch Intina Kroh, veuve de Frederick Voit, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—28 30—Sept Greffier.

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,628—Division C.—Attendu que Marguerite Zerwes, représente sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—22 27 30 Greffier.

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,148—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire dativ, dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—22 27 30 Greffier.

Succession de Chas P. Angell et Mme Henry G. Angell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,159 et 32,236 consolidés—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Elise Emma Taylor Angell, administratrice de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—28—2 sept 28

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 AOUT—CLASSE No 304
Tirage de 4 heures P. M.

| | | |